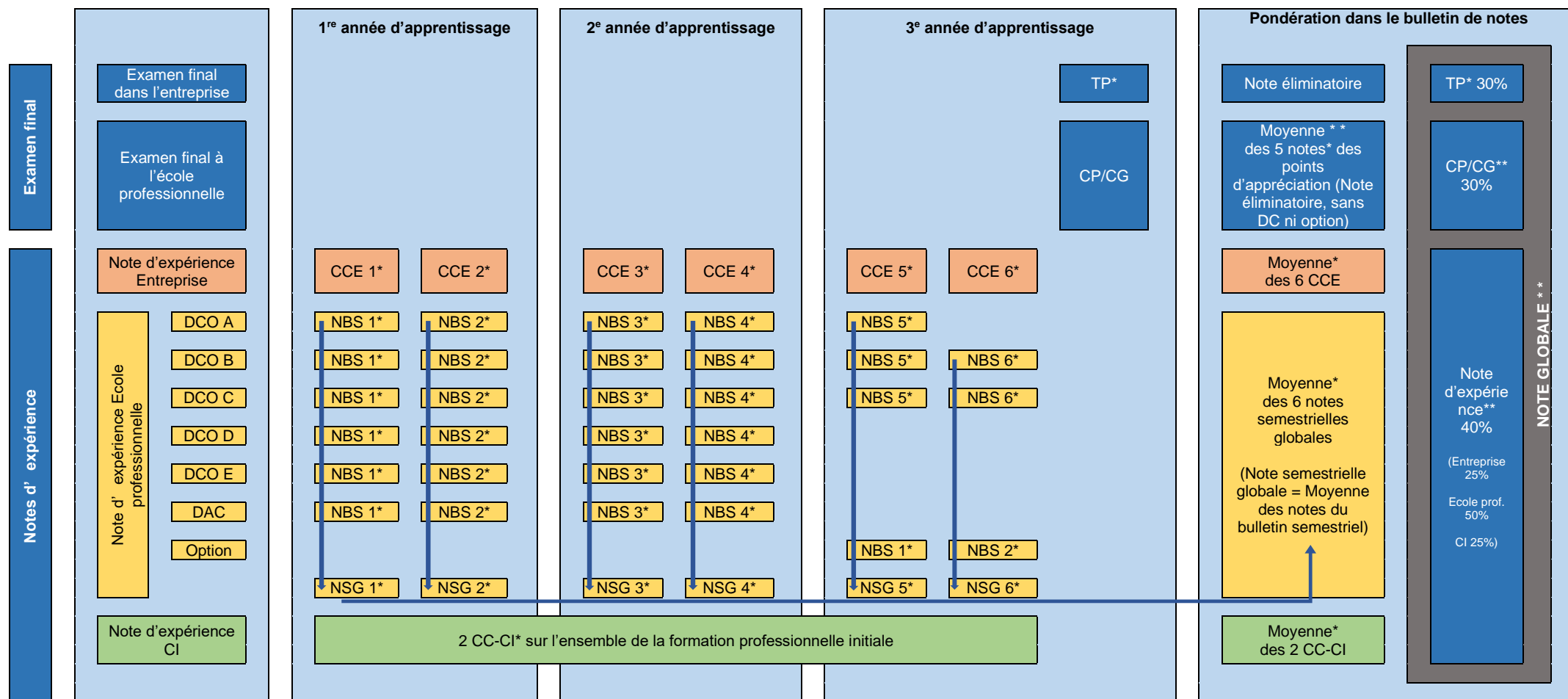


Section Commerce / Maturités professionnelles

Structure de la procédure de qualification avec examen final - Employé-e de commerce CFC

Tiré des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification – Employée / Employé de commerce CFC



- * Notes arrondies à une note entière ou demi-note
- ** Notes arrondies à la première décimale

Légendes du tableau :

- CCE = contrôle de compétences de l'entreprise ;
- DCO = domaine de compétences opérationnelles ;
- CC-CI = contrôle de compétences des cours interentreprises ;
- TP = travail pratique ;
- CP/CG = point d'appréciation des connaissances professionnelles et culture générale ;
- NBS = note du bulletin semestriel ;
- DAC = domaine à choix
- NSG = note semestrielle globale

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies :

- la note du domaine de qualification TP est supérieure ou égale à 4;
- la note du domaine de qualification CP/CG est supérieure ou égale à 4;
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

Seul le texte original de l'Ordonnance et des dispositions d'exécution concernées ont valeur légale.